Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines

Le territoire du parc national a été et est encore l'objet de nombreux travaux scientifiques visant à améliorer la connaissance, sur des thèmes très variés. Mais ces travaux ne s'inscrivent pas systématiquement en cohérence les uns avec les autres, n'ont pas forcément de continuité dans le temps, et leurs résultats ne sont pas nécessairement partagés.

La mise en œuvre, à l'échelle du parc national, de politiques scientifiques et de partage de la connaissance apporte une cohérence à cet ensemble. Cette ambition est développée dans l'orientation 1.

Le cœur a vocation à accueillir prioritairement des opérations d'inventaires, de suivis, de recherches et d'expérimentations. C'est un espace de référence sur le long terme pour la recherche forestière nationale et internationale, notamment avec la réserve intégrale. Il répond ainsi à la nécessité d'approfondissement des connaissances pour mieux préserver ses patrimoines, tout en partageant cette information scientifique dans et au-delà du territoire. La composition du cœur, essentiellement forestier, est particulièrement propice à l'étude de cet écosystème et son adaptation aux changements globaux, ainsi que du chevelu hydrographique très dense et de la biodiversité qu'il abrite. La présence ancienne de populations humaines dans le territoire, que de nombreux vestiges archéologiques protégés par la forêt révèlent, appelle également à caractériser le rapport entre l'humain et la nature.

Cette priorité d'actions se traduit par la mobilisation de moyens techniques et financiers dédiés par l'établissement public. Il soutient prioritairement les projets répondant aux enjeux de la charte et de la stratégie scientifique. Les activités de recherche et de façon générale d'acquisition de la connaissance sont soumises à l'autorisation du directeur, après avis du Conseil Scientifique. Cette autorisation permet de bénéficier de possibilités de déroger à l'application de certaines dispositions réglementaires, notamment celles relatives à l'atteinte aux patrimoines naturel ou culturel. En parallèle, le Parc national s'assure de la compatibilité de l'activité de recherche avec les usages des terrains identifiés pour accueillir ces travaux. Il veille au respect du droit des propriétaires fonciers et partage les informations recueillies avec le propriétaire ou gestionnaire.

Mesure n°1. Améliorer la connaissance de l'écosystème forestier et les effets des changements climatiques

Mesure n°2. Mieux connaître la biodiversité, les écosystèmes et suivre leur état de conservation

[...]

MESURE N°1. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER ET LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le cœur du parc national, très majoritairement forestier, fait de cet écosystème forestier le principal objet de connaissance. C'est un espace privilégié pour mener des recherches.

Les sujets prioritaires sont :

- La naturalité des forêts, c'est-à-dire l'évaluation du degré de nature des forêts du cœur de parc national, avec pour perspective l'installation d'une sous-trame de naturalité forestière à l'échelle des massifs, des peuplements et des arbres. Dans la durée de la charte, les principes retenus pour la définition de cette trame de naturalité et sa mise en œuvre effective sont évalués et adaptés. Le Conseil scientifique du Parc national est mobilisé et un effort constant d'information et de concertation est maintenu.
- La réserve intégrale, espace forestier de plus de 3 000 hectares laissé en libre évolution, permet le suivi à long terme de l'évolution naturelle de la forêt avec, d'une part, des études sur le fonctionnement naturel des forêts et, d'autre part, l'observation à long terme des effets du changement climatique sur l'écosystème forestier. Ces études nécessitent la mise en place de dispositifs de suivi à long terme, grâce à des partenariats entre gestionnaires forestiers et scientifiques. Les enseignements tirés permettent des comparaisons avec des espaces forestiers exploités et avec d'autres espaces de référence à l'échelle européenne voire mondiale.
- L'écosystème forestier, avec en particulier un approfondissement de la connaissance de l'histoire des forêts, la compréhension du fonctionnement actuel des écosystèmes forestiers et de l'équilibre forêt-faune sauvage, l'anticipation des évolutions à venir, notamment sous l'effet du changement climatique et l'étude des effets des pratiques de sylviculture en forêts exploitées en comparaison avec les forêts à haut degré de naturalité. Ces enseignements sont indispensables pour la conservation des patrimoines à long terme.

? Voir aussi l'orientation n°2 - « Améliorer la connaissance des patrimoines »

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

	RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
F	mène des études	- proposent leurs territoires pour des études et expérimentations	Organismes de recherche
ŀ	coordonne les études	- bénéficient des enseignements des études	Universités et écoles fores
	sollicite des partenaires pour la réalisation l'études	pour les intégrer dans la gestion	Gestionnaires forestiers
	diffuse les résultats	facilitent les rencontres avec les habitants	Sociétés savantes

EXEMPLES D'ACTIONS

- Faire l'inventaire des arbres remarquables.
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et semi-naturels du parc national avec leur état de conservation.
- Créer un réseau de placettes permanentes pour caractériser le capital boisé et suivre son évolution dans le temps.
- Préparer l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique dans le respect de la biodiversité et des sols.

MESURE N°2. MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET SUIVRE LEUR ÉTAT DE CONSERVATION

En cœur, la connaissance de la biodiversité et des écosystèmes, y compris non forestiers, et de leur état de conservation est une priorité. Cette ambition mobilise activement l'établissement public et l'ensemble de ses partenaires.

En complément de la liste des habitats cibles patrimoniales qui est déjà connue, les listes d'espèces cibles patrimoniales sont complétées pour l'ensemble de la faune, flore et fonge. Un état « zéro » et une stratégie pour suivre l'état de conservation de tout ou partie de ces cibles sont élaborés et mis en œuvre au cours des cinq premières années de la charte.

Ces suivis prendront en compte les changements climatiques, certaines espèces et milieux particulièrement sensibles pouvant constituer de véritables sentinelles des effets de ces changements.

Plus largement, le Parc national poursuit l'ambition de mieux connaître l'étendue et la richesse de la biodiversité et des milieux du cœur. La cartographie des habitats naturels et semi-naturels est rapidement complétée après la création du Parc national, et la réalisation d'inventaires sur les espèces est soutenue, y compris sur des groupes taxonomiques rares. L'ensemble de la donnée naturaliste connue sur le cœur est partagée et inscrite dans le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et avec les observatoires régionaux.

La réalisation d'études est accompagnée pour mieux comprendre le fonctionnement naturel des écosystèmes les plus remarquables, les effets de la gestion et leur capacité d'adaptation au changement climatique.

Les actions scientifiques menées dans la réserve naturelle de Chalmessin sont poursuivies. Cet espace fait l'objet d'un programme spécifique.

Les interactions des grands ongulés avec leur environnement sont particulièrement étudiées au regard de leurs conséquences sur les écosystèmes, et sur les productions forestière et agricole afin de contribuer à la compréhension et à la recherche de l'équilibre agro-sylvo cynégétique. Une meilleure connaissance de l'éthologie et des dynamiques des populations est tout particulièrement recherchée afin d'adapter si nécessaire les pratiques cynégétique, forestière ou agricole. La présence de la station de recherche de l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage à Châteauvillain est valorisée. Un observatoire cynégétique est mis en place. Il a vocation à rassembler les données relatives à l'éthologie et aux dynamiques des populations de gibier.

? Voir aussi l'orientation n° 2 - « Améliorer la connaissance des patrimoines »

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
- mène des études	- facilitent l'organisation de campagnes scientifiques	État et établissements pub Agences de l'Eau, ONCFS
- coordonne les études	- bénéficient des enseignements des études Page 3 / 4	Collectivités

- sollicite des partenaires pour la réalisation	pour œuvrer à la conservation de la biodiversité	Organismes de recherche,
d'études	et des milieux	
- diffuse les résultats		Gestionnaires de milieux n
		Sociétés savantes
		Fédérations départemental

EXEMPLES D'ACTIONS

- Mettre en place un inventaire biologique généralisé.
- Compléter la cartographie des milieux naturels et semi-naturels.
- Mettre en place un dispositif de suivi des espèces et des milieux à enjeux.
- Développer un programme de connaissance approfondi des marais tufeux.

[...]

Pages 11 à 13

Référence ID de l'article : #6259

Auteur: Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-23 11:30